# BASES JURIDIQUES DU "CARTE CADEAU GARDEN" 2018

**1. Nous**
Le centre commercial Miramar de Fuengirola (ci-après dénommé centre commercial Miramar) établit les règles applicables à l'attribution du prix décrit par les présentes bases juridiques parmi les personnes ayant participé à la promotion "CARTE CADEAU GARDEN" 2018 (Ci-après dénommée la Promotion).

**2. Participation**
Pour pouvoir participer, il est indispensable d'avoir plus de 16 ans et de suivre l'une des deux voies d'accès suivantes :

Accès A : Présenter au niveau du stand de participation un des flyers distribués pendant le street marketing dans les rues de Fuengirola les 19 et 20 janvier 2018. Par ce biais, les participants ne pourront participer qu'une seule fois par jour par personne et flyer-carte.

Accès B : Présenter au niveau du stand de participation le ticket d'achat d'une carte cadeau Miramar d'une valeur de 5 € minimum, achetée au bureau d'information du centre commercial Miramar les 19 et 20 janvier. Cette modalité permet à une personne de participer une seule fois par ticket d'achat. La personne pourra participer autant de fois qu'elle le souhaitera à condition qu'elle respecte les bases juridiques.

Les deux modalités (Accès A et Accès B) sont compatibles.

Les personnes ayant un lien professionnel avec le centre commercial et celles ayant participé directement ou indirectement à la réalisation de la promotion ne pourront pas faire partie du tirage au sort. Si le gagnant s'avère être une des personnes exclues par les présentes bases, celui-ci perdra son droit à l'obtention du prix.

**3. Où participer**
La promotion aura lieu au niveau du stand de participation.

**4. Les gagnants**
Les usagers devront présenter aux hôtesses situées au niveau du stand de participation leurs tickets d'achat correspondant à la carte cadeau Miramar ou le flyer-arte obtenu dans les rues de Fuengirola.

Après vérification du respect des conditions de participation, les hôtesses garderont ledit ticket ou flyer-carte afin qu'il ne puisse être réutilisé pour de futures participations et proposeront aux participants de choisir un ballon contenant le logo Miramar du stand de participation.

Le ballon choisi devra être présenté face à un écran de Tablet qui scannera le logo et, grâce au développement d'un programme de système de prix aléatoire, dévoilera si ce dernier comporte un prix.
Si le ballon est primé, le participant recevra un ticket correspondant à la valeur du prix qu'il devra échanger aux heures d'ouverture, au niveau du bureau d'information du centre commercial Miramar, les 19 et 20 janvier.

**Derniers tirages au sort :**

Les personnes ayant participé à la promotion, qu'elles aient gagné ou pas pendant la phase précédente, pourront participer à l'un des derniers tirages au sort qui se tiendra samedi 20 janvier à 21h30.
Pour ledit tirage au sort, le participant recevra un billet à remplir avec les informations nécessaires pour le tirage au sort.

Il y aura deux tirages au sort et modalités d'accès.

Si l'usager a déjà téléchargé l'application officielle du centre commercial sur son téléphone portable, il pourra gagner une carte cadeau d'une valeur de 500 € en déposant son billet dûment rempli dans l'urne prévue pour ledit tirage au sort.

L'usager n'ayant pas téléchargé l'application officielle du centre commercial sur son téléphone portable pourra gagner une carte cadeau d'une valeur de 200 € en déposant son billet dûment rempli dans l'urne prévue pour ledit tirage au sort.

Une main innocente, choisie au hasard, choisira les billets gagnants samedi 20 janvier à 21h30.

Quatre billets seront choisis par urne en indiquant l'ordre de sortie de chaque billet. Ainsi, si, après avoir été contacté, le premier gagnant ne répond pas au centre commercial, le deuxième gagnant sera contacté et ainsi de suite.

Le bureau d'information (centre commercial Miramar) se mettra en contact avec les gagnants par courriel. Une fois contactés, ces derniers devront répondre dans un délai de cinq jours pour clore les détails concernant la procédure de la remise du prix.

Les gagnants devront prouver leur identité en montrant leur carte d'identité aux organisateurs ou aux responsables du centre commercial.

Lorsque les gagnants se présenteront pour récupérer leur prix au bureau de service à la clientèle, ils seront pris en photo et celle-ci pourra être publiée plus tard sur l'un des réseaux sociaux suivants du centre commercial Miramar : Facebook, Twitter, YouTube, Instagram et Google+.
L'utilisateur qui ne respectera pas ces conditions sera exclu.

**5. Le prix**
60 cartes d'une valeur de 5 €
50 cartes d'une valeur de 10 €
10 cartes d'une valeur de 20 €
1 carte d'une valeur de 200 €
1 carte d'une valeur de 500 €
30 entrées doubles donnant accès à n'importe quelle séance de cinéma du centre commercial Miramar.

**6. Durée**
Le tirage au sort commencera vendredi 19 janvier 2018 et se terminera samedi 20 janvier 2018 (tous deux inclus)
Horaires :
Vendredi 19 de 17h30 à 21h30
Samedi 20 janvier de 11h à 14h et de 17h à 21 h30

**7. Autres considérations**
Le centre commercial Miramar se réserve le droit de modifier ou d'annuler les conditions du concours au tirage au sort de ce dernier si des raisons valables ou de force majeur en empêchent le déroulement conformément aux présentes bases juridiques, pour des circonstances non imputables au centre commercial Miramar.

De même, si une réclamation à intérêt légitime parvient de la part d'un tiers, de la part du titulaire de la plateforme du réseau social (Facebook) ou de la part d'une autorité compétente, le centre commercial Miramar se réserve le droit de retirer automatiquement un commentaire sans pour autant informer de cela.

Le centre commercial Miramar et les participants au concours se soumettent à la législation espagnole et renoncent expressément à tout autre droit, aux juridictions et tribunaux de la ville de Fuengirola pour tout litige pouvant se créer entre les deux parties à moins que l'une des parties ait une condition de consommateur, auquel cas ils seront soumis aux tribunaux du domicile de ce dernier.

**8. Décharge de responsabilité**
Le centre commercial Miramar est exempt de toute responsabilité dérivant du manque temporaire de disponibilité ou de continuité du fonctionnement des services permettant de participer au concours, notamment mais pas exclusivement, dû aux erreurs d'accès à la page du tirage au sort sur Internet.

De même, le centre commercial Miramar est exonéré de toute responsabilité en cas d'erreur sur les coordonnées fournies par le gagnant et qui empêcherait son identification.

Chaque utilisateur est l'unique responsable du commentaire qu'il publie. Le centre commercial Miramar se réserve le droit d'éliminer tout contenu qui enfreindrait les règles du tirage au sort ainsi que tout commentaire inapproprié pour le centre commercial Miramar ou pour des tiers.

**9. Protection des données à caractère personnel**

Les données d'identification facilitées par le participant tout au long de la présente promotion feront partie d'un fichier appartenant à la copropriété *Comunidad de Propietarios Parque Miramar de Fuengirola*. Lesdites données seront utilisées pour envoyer des informations relatives aux activités organisées par les copropriétés *Comunidad de Propietarios Parque Miramar* de Fuengirola et *Comunidad de Propietarios Parque Miramar* de Mijas par courrier électronique, SMS ou MMS. L'intéressé pourra exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'annulation en envoyant un écrit à Avenida de la Encarnación, s/n – C.C. MIRAMAR, C.P. 29640 Fuengirola (Málaga) ou un courrier électronique à lopd@miramarcc.com.

**10. Approbation des bases juridiques**

Les bases juridiques du concours seront mises à disposition de toute personne intéressée à travers la page Facebook du centre commercial Miramar. Tous les participants au concours, par le simple fait d'y participer, acceptent les bases juridiques de ce dernier, les règles de participation, les termes, les conditions et la politique de confidentialité et de protection des données exposés sur la page Facebook.

**11. Détachement de Facebook**

Facebook ne sponsorise, ne soutient et n'administre en aucune façon cette action et n'a aucun lien avec cette dernière. Les participants sont conscients qu'ils fournissent l'information les concernant au centre commercial Miramar et non pas à Facebook. Toute question, tout commentaire ou toute réclamation ayant un lien avec l'action devra être présenté(e) au centre commercial Miramar et non pas à Facebook.

Fuengirola, le 11 janvier 2018.